

AVISU CESEC 2023-07¹
AVIS CESEC 2023-07

Relatif au
Rilativu à u

Budget primitif 2023 de la collectivité de Corse²

Bugettu Primitivu di a collectività di Corsica per l'eserciziu 2023

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 23 février 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **le budget primitif 2023 de la collectivité de Corse ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 23 di ferraghju di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Bugettu Primitivu di a collectività di Corsica per l'eserciziu 2023 ;

Après avoir entendu, Alexandre VINCIGUERRA, Président de l'ADEC, accompagné de la direction des finances ;

Sur rapport de Marie-Josée SALVATORI, pour la commission « Finances suivi et évaluation des politiques publiques » ;

À nant'à u raportu di Marie-Josée SALVATORI, per a cummissione « finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche pubbliche » ;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 48

² RAPPORT N° 2023/O1/040

*U Cunsigliu Eeconomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 06 di marzu di u 2023, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le CESEC de Corse indique être dans l'incapacité de rendre un avis sur le budget primitif 2023 de la Collectivité de Corse.

Le CESEC de Corse considère, en effet, que les conditions particulières, dans lesquelles s'est déroulée la commission finances concernant l'examen du budget primitif 2023 n'ont pas permis aux conseillers d'analyser les documents et d'avoir un débat éclairé pour rendre un avis circonstancié.

Le CESEC de Corse tient à souligner

Concernant les délais de saisine :

La problématique des délais de saisine, question récurrente soulevée à plusieurs reprises, et notamment sur les documents budgétaires, se pose à nouveau pour le budget primitif 2023.

Le CESEC de Corse estime que le temps imparti pour étudier les rapports doit être plus justement apprécié afin de permettre aux instances consultées de pouvoir les analyser plus sérieusement et apporter une expertise de nature à éclairer utilement les débats.

Concernant les modalités de participation des élus aux travaux :

Le CESEC de Corse demeure convaincu de l'intérêt porté par le conseil exécutif de Corse à ses travaux.

La présence des conseillers exécutifs aux commissions du conseil, l'association du conseil aux travaux de la collectivité et la volonté de recueillir l'avis du CESEC de Corse au-delà de la saisine obligatoire témoignent de cette considération et de l'importance accordée à la voix de la société civile.

Le CESEC de Corse tient également à souligner la qualité de la présentation et les éléments techniques apportés par les services, lors de l'examen des différents rapports soumis pour avis au conseil.

Le CESEC de Corse a toujours fait la démonstration, avec ses avis et ses rapports, qu'il souhaite contribuer et s'investir pleinement dans les travaux de la collectivité de Corse et **considère** que toutes les fois qu'un échange s'est opéré avec les élus, celui-ci a été fructueux.

Le **CESEC de Corse constate avec regret** que les conditions de participation des élus aux travaux de la commission « finances, suivi et évaluation des politiques publiques » n'ont pas permis d'avoir un échange éclairé et constructif pour rendre un avis circonstancié sur un rapport aussi fondamental que stratégique, pour une collectivité, que le budget primitif.

Les conditions d'examen du BP 2023 de la collectivité de Corse ne permettent pas au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse de se prononcer sur le budget primitif 2023 ; il ne peut remplir sa mission : contribuer, par ses avis, aux délibérations de l'Assemblée de Corse.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

